

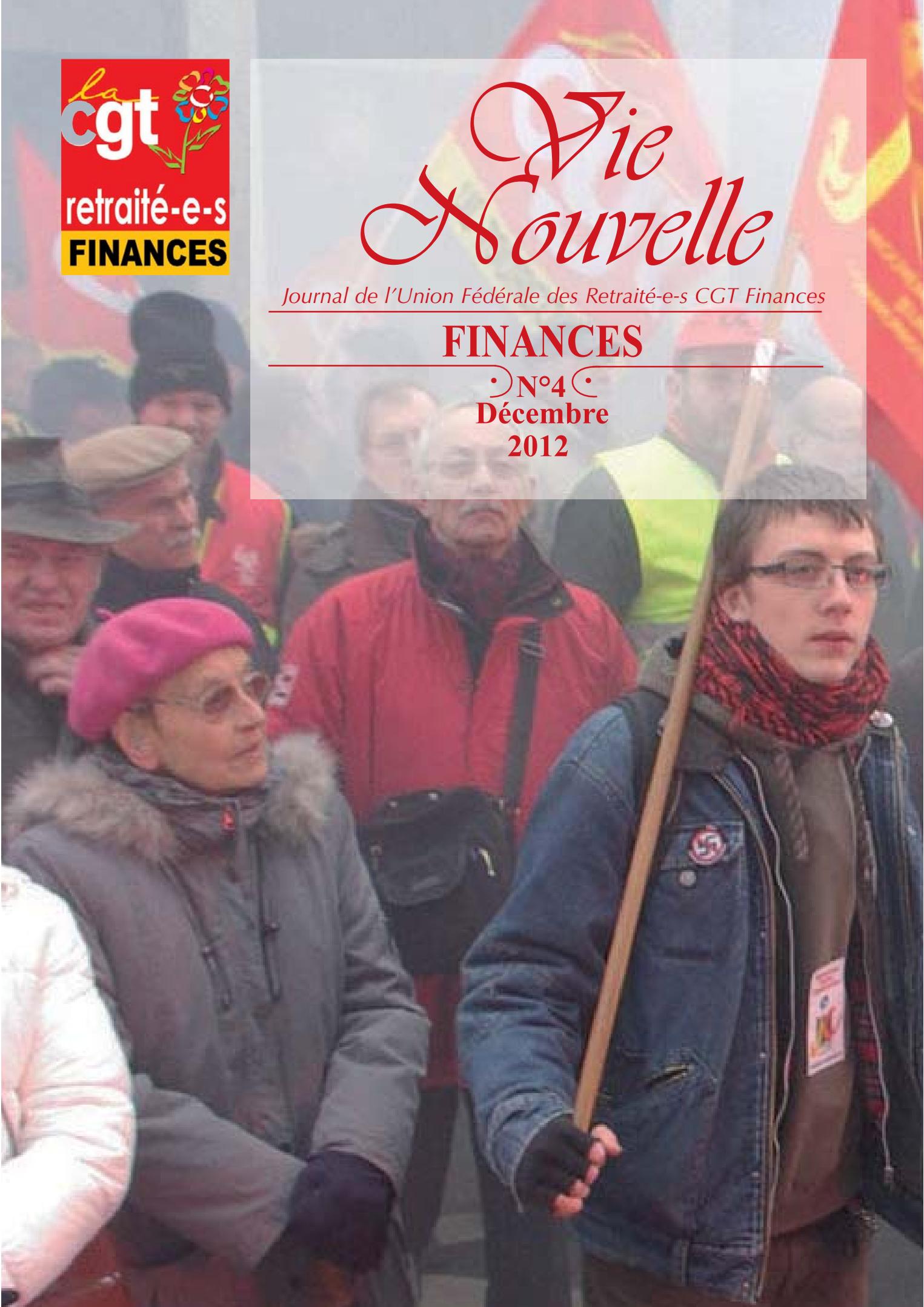


# Vie Nouvelle

*Journal de l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT Finances*

**FINANCES**

• N°4 •  
Décembre  
2012



# 02

## Sommaire

- 3  
édito
- 4  
Pourvoir d'achat des retraités
- 6  
La question du financement des retraites  
est de retour
- 8  
Droit à l'action sociale : pour les retraité-e-s
- 9  
Négociation ARRCO-AGIRC
- 10  
André Narritsens : «Une crise syndicale CGT  
impôts (1992-1993). Pourquoi ce livre ?
- 12  
Les retraités en lutte
- 12  
Bon de commande :  
Dossier spécial 50e congrès de la CGT



### MENTIONS LÉGALES

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition  
Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :  
0317 S 08364

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES  
FINANCES CGT

263 rue de Paris Case 540 -  
93514 Montreuil Cedex

TÉL : 01.55.82.76.76

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

## Editorial



# À

l'aube de 2012 nous espérions le départ de Sarkozy et nous y avons contribué. Depuis, malgré le slogan du nouveau Président, la politique à l'égard des retraités n'a pas changé. Non seulement la demi-part pour les personnes seules n'a pas été rétablie ni le barème de l'impôt sur le revenu dégelé, mais la première mesure prise a été l'instauration de la contribution solidarité pour les retraités redevables de l'impôt sur le revenu.

En cette fin d'année 2012, nombreux sont les retraités qui ont payé la taxe d'habitation et la redevance télé alors qu'ils en étaient exonérés les années antérieures. Et en janvier 2013 ils vont découvrir le prélèvement de la CSG au taux de 3,8 % et de la CRDS de 0,5 % sur leur modeste pension.

Ainsi le gouvernement qui a reculé immédiatement devant l'offensive de quelques « pigeons » a choisi de faire payer les retraités plutôt que les revenus du capital financier. La présidente du MEDEF a bien compris que le gouvernement portait plus attention à ses demandes qu'à celles du monde du travail et des retraités. Ne se murmure-t-il pas que nos pensions de retraites pourraient ne pas être revalorisées au 1<sup>er</sup> avril ? Pacte de stabilité européen adopté en commun par le PS et l'UMP oblige ! Or déjà de nombreux retraités sont atteints par la pauvreté, toutes les associations caritatives le constatent.

Nous ne souhaitons pas que ce gouvernement échoue, mais il doit mettre en œuvre une autre politique qui s'attaque aux priviléges des plus riches. Ne faut-il pas regarder de plus près quelle utilité ont les 180 milliards d'euros annuels d'aides apportées sous différentes formes au patronat, dont principalement les actionnaires tirent profit ?

Seules les mobilisations des retraités et des actifs permettront d'inverser la tendance, c'est pourquoi au nom de l'UFR nous souhaitons pour 2013 à chacune et chacun des retraités CGT des Finances une bonne année, une bonne santé bien sûr, mais aussi une année de luttes et de succès revendicatifs.

Alain GUICHARD

04

# POUVOIR D'ACHAT : quand injustice fiscale rime avec injustice sociale !

**L**a retraite n'est pas une aumône, mais un droit que l'on s'est ouvert en participant, par le travail à la création de richesses. Les 15 millions de retraités ne sont pas un « coût », ils sont surtout un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société, avec au travers des retraites, 279 milliards d'euros réinjectés dans l'économie ; leur niveau de vie et leur avenir intéresse toute la société.

La question du pouvoir d'achat est au cœur des revendications, expressions, mobilisations et actions des retraités. C'est une priorité urgente et vitale dans un contexte où 12% de retraités au plan national, selon les chiffres officiels, ont recours à l'aide alimentaire. Aujourd'hui, 940 000 personnes sont au minimum vieillesse, plus d'un million vit en-dessous du seuil de pauvreté !

Dans ce contexte, le rapport de la Cour des Comptes sur la situation des retraités en France est une véritable provocation. Orienté et non objectif, visant à opposer la jeunesse aux retraités, ce rapport préconise de récupérer 5 milliards sur les 12 dont les retraités bénéficieraient. Pour atteindre cet objectif, la Cour des Comptes propose de supprimer l'abattement de 10% sur le revenu déclaré, la majoration pour avoir élevé 3 enfants et « à terme » les ristournes sur la taxe foncière et taxe d'habitation, l'augmentation de la CSG pour atteindre le niveau de cotisation des salariés actifs, de soumettre les pensions aux cotisations d'assurance maladie et enfin de supprimer les exonérations de cotisations sociales pour les retraités employeurs par exemple pour l'emploi d'une aide à domicile.

Ces préconisations interviennent après la suppression de la demi-part des veuves, veufs, divorcés ou séparés ayant élevé un ou plusieurs enfants ou encore le gel du barème de calcul de l'impôt sur les revenus. Ces

mesures, dont la responsabilité incombe au gouvernement Fillon mais n'ont pas été remises en cause par l'actuel gouvernement, ont eu pour effet une augmentation conséquente de l'impôt ou l'imposition pour des milliers d'autres retraités ou actifs avec en corollaire la perte des allégements fiscaux et la baisse de prestations sociales.

Alors que les retraités continuent de constater et subir la baisse programmée de leur pension par l'insuffisance des revalorisations ainsi que par la hausse des prix, des loyers, du gaz, des franchises médicales et autres dépassements d'honoraires, il nous faut aujourd'hui encore hausser le ton face aux choix de l'actuel gouvernement.

L'Union Fédérale des Retraités CGT des Finances, à l'instar de l'Union Confédérale des Retraités CGT, est opposée à la création d'une contribution supplémentaire de 0,15% dans un premier temps, puis portée à 0,30%, sur les revenus imposables des retraités. Celle-ci devrait servir à financer, selon le gouvernement, la contribution de solidarité (CSA) mise en place par le gouvernement Raffarin après la canicule de 2003, puis à partir de 2014, pour financer le futur projet de loi sur la dépendance. Ainsi, la protection dépendance serait financée par l'impôt et non par les cotisations sociales. Cette loi n'entrerait pas dans le cadre de la Sécurité sociale... sauf à ce que dans le futur, la Sécurité sociale soit financée par l'impôt. C'est la remise en cause du pacte social fondé sur la solidarité intergénérationnelle auquel la CGT reste attachée.

Face au pilonnage médiatique du MEDEF et du gouvernement, faut-il abandonner l'espoir et l'ambition de jours meilleurs ? Certes non.

L'Union Fédérale des Retraités CGT des Finances entend prendre toute

sa place dans la bataille du pouvoir d'achat. Nous devons nous donner les moyens de bousculer la situation existante, de redonner confiance aux retraités et de faire vivre la perspective d'imposer un autre choix de société que celui de la rentabilité financière pour une minorité au détriment du plus grand nombre. Se donner les moyens de créer les conditions du rapport de force passe de façon incontournable par réunir les syndiqués, permettre que chacun soit au même niveau d'information, que chaque syndiqué ait connaissance et s'approprie nos repères revendicatifs, et à partir de là, décider ensemble des initiatives à mettre en œuvre pour faire vivre et porter le plus fortement possible nos propositions.\*

C'est tout le sens de la campagne lancée par l'Union Confédérale des Retraités CGT pour gagner la bataille du pouvoir d'achat des retraités.

Voir « Vie Nouvelle Finances » n°3 - page 6 de septembre 2012

Mercredi 21 novembre 2012

[www.laprovence.com](http://www.laprovence.com)

**SOCIAL**

## Les retraités remontés face aux impôts

*"Le mouvement était significatif. Et ce n'est que le début d'une grande campagne que nous lançons sur la question du pouvoir d'achat des retraités", prévoit Yvan Donnat, secrétaire général CGT de l'Union fédérale des retraités et du ministère des Finances.*

Rassemblés hier devant l'Hôtel des finances publiques du Prado, ils étaient une bonne centaine de mécontents à distribuer des tracts pour mettre au grand jour leurs inquiétudes.

*"Beaucoup de retraités sont obligés de vendre leurs biens", explique le représentant syndical. Ces retraités en colère étaient*

*même soutenus par les actifs de la CGT. "C'était une démarche de solidarité intergénérationnelle", précise Yvan Donnat.*

*Les manifestants pointent du doigt "la disposition prise par Nicolas Sarkozy qui vise à supprimer la demi-part qui concerne 3 millions de retraités. Ceux qui n'étaient pas contribuables vont le devenir", résume le syndicat.*

*Autre décision rejetée: "la mise en place de la taxe des retraités qui augmente de 0,3 % à partir du mois d'avril. C'est inacceptable", estime Yvan Donnat. Qui "crain que les retraités deviennent des vaches à lait".*

G.A.

05

# Sanctionner les bas revenus et les petites retraites n'a rien à voir avec la justice fiscale, la justice sociale et le progrès social !!!

Contrairement aux déclarations du 1er ministre, assurant que seuls les retraité(e)s les plus aisé(e) seraient mis à contribution, la réalité est bien différente et les exemples (voir encadré ci-dessous) démontrent que les petites retraites sont également lourdement impactées par les différentes mesures fiscales que sont :

- ▶ Le gel du barème de l'impôt sur les revenus et la suppression de la demi-part fiscale pour les veufs, veufs, séparé(e)s, divorcé(e)s ayant élevé un enfant, mesures Sarkozy non remises en cause par Hollande,
- ▶ La taxe de 0,30% pour les retraité(e)s imposables,
- ▶ L'augmentation de la TVA qui passera de 19,6% à 20%,
- ▶ L'augmentation des transports, de l'énergie,...

**La Marseillaise Mercredi 21 novembre 2012**

**Retraités.** Action conjointe avec les agents des impôts, rue Borde, pour dénoncer l'attaque sur les pensions. La solidarité intergénérationnelle s'exercera d'ici peu.

## Montrés du doigt, les aînés ne sont pas des privilégiés

Les retraités n'en peuvent plus. Faisons payer le capital ! Avec leur syndicat CGT, ils ont mené l'action, hier au centre des impôts de la rue Borde (8e), avec leurs collègues cégétistes des Finances publiques, pour dénoncer les différentes ponctions qui touchent leurs pensions. Et la signature visait à les faire passer pour des privilégiés.

De plus en plus de retraités font la queue pour demander un étalement de leurs impôts, un dégrèvement ou une remise à titre gracieux parce qu'ils font face à des mesures ne les épargnant pas. Au contraire, le nouveau gouvernement s'attaque directement à leur pouvoir d'achat tout comme l'avait fait le précédent. Philippe Martinez, secrétaire général du courriel adressé à Yvan Donnat (CGT Finances publiques) une augmentation brutale de sa taxe d'habitation +90,28 %, soit 1 859 euros d'impôts locaux à payer en 2012 contre 977 en 2011. « Pour seulement 127 euros de dépassement du plafond, l'Etat me fait payer 882 euros de plus ! Ecœurant ». Tout comme 1 000 personnes non imposables sont également touchées à cause du gel des barèmes pour l'impôt sur le revenu contenu dans la loi de finances 2012, parmi elles de nombreux retraité(e)s, explique Cathy Cau, représentante de l'USR CGT. Un basculement qui entraîne des pertes d'exonérations ou d'abattements en matière de fiscalité locale, une augmentation des cotisations et une réduction des prestations sociales. Et la liste des injustices continue. La



Les retraités se battent pour une autre répartition des richesses profitable à la majorité. PHOTO MIGUEL MAROTI

loi de finances 2009 avait supprimé la demi-part attribuée à toute personne vivant seule et ayant des enfants mineurs. 1 000 personnes de retraité(e)s sont touchées par cette mesure. Une fiscalité injuste reconduite par le nouveau gouvernement alors que dans l'opposition il l'avait condamnée. La Cour des comptes s'y met également en préconisant de prélever 5 milliards sur les dos de nos aînés en supprimant leur abattement de 10 % avec l'objectif de faire passer le taux de cotisation pour la CSG

de 6,6 % à 7,5 % (commes pour les actifs) et pour les non imposables de 0 % à 3,8 %. Sans compter, la nouvelle contribution de 0,3 % pour soi-même pour faire évoluer l'autonomie. « C'est comme si on demandait à un chômeur de financer sa perte d'emploi », justifie un retraité. Cathy Cau affirme que « les retraités ne sont pas des vaches à lait ». 15 millions jouent un rôle social et économique en s'engageant pour 60 % d'entre eux dans des associations, ils consacrent 23 millions d'heures à garder leurs

PIERRE BELMONT



## Communiqué de presse d'une retraitée du Nord ponctionnée, lourdement sanctionnée dans son pouvoir d'achat et ... très très en colère !!!

Le Gouvernement oublie la justice sociale, favorise les hauts revenus et la spéculation et ponctionne sévèrement les retraités et leurs petites retraites.

J'en suis un exemple parlant !!

Cette année, compte tenu de la non revalorisation du barème des impôts et bien que non imposable, je me suis vue assujettie à la taxe d'habitation, la taxe télé et de plus, j'ai reçu un courrier de la CARSAT qui m'indique que j'aurai à régler 3,8% de C.S.G. et 0,5% de C.R.D.S. dès janvier 2013.

Ce qui fait un total de 1.115€ sur une année. Presque un mois de retraite !!!

Sans oublier la taxe appelée Cotisation Additionnelle Solidarité Autonomie de 0,30% au 1er avril 2013 et les 0,40% de T.V.A. en plus dès le 1er janvier 2013...

A cela s'ajoutent les augmentations habituelles sur le loyer, l'énergie, l'alimentation, les dépenses de santé (mutuelles, déremboursement de médicaments, dépassements d'honoraires, franchises médicales) etc...

Madame V. T

06

# «dernière minute»

## La question du financement des retraites de retour...

### 11<sup>ème</sup> rapport du COR : remettre le débat sur le financement des retraites sur ses pieds

Le 11<sup>ème</sup> rapport du Conseil d'orientation des retraites sur les perspectives financières des retraites 2020, 2040 et 2060 incite à remettre le débat sur le financement des retraites sur ses pieds.

Sans surprise, il fait apparaître, selon les hypothèses, **un besoin de financement compris entre 20,8 et 24,9 Mds € en 2020, soit environ un point de PIB.**

Cela confirme l'appréciation portée par la CGT que **la réforme de 2010 n'a pas permis, malgré les sacrifices imposés, de résoudre le problème du financement des retraites, faute d'apporter les ressources nécessaires.**

L'analyse du rapport montre que le déficit à l'horizon 2020 s'explique essentiellement par les conséquences de la crise sur le financement des retraites. En premier lieu, le chômage se maintiendrait à un niveau élevé sur l'ensemble de la décennie (il s'établirait à 7,3% en 2020), tandis que les gains de productivité seraient insuffisants, du fait de la faiblesse des investissements.

C'est l'emprise de la logique financière qui déstabilise les retraites en plombant l'activité. Dans les 10 ans à venir, seul un partage des richesses plus favorable aux salariés permettra de financer les retraites.

L'utilisation par le COR d'hypothèses macroéconomiques contrastées (taux de chômage de 4,5% ou 7% ;

productivité s'échelonnant de 1% à 2%) permet de montrer que les conditions de financement des retraites dépendent d'abord du niveau de la croissance.

Avec un taux de chômage de 4,5% et une productivité de 2%, les retraites seraient excédentaires de 93 Mds € en 2060, tandis qu'elles seraient déficitaires de 105 Mds € avec un taux de chômage de 7% et une productivité de 1%, le PIB s'élevant à 5.400 Mds € environ dans le premier cas, et de 3.600 Mds € dans le second.

**Ce sont donc bien les conditions économiques et non la démographie, qui sont le premier facteur déterminant l'équilibre financier des retraites, les perspectives démographiques s'améliorant progressivement du fait du niveau relativement élevé de la natalité.**

Parallèlement, **le rapport montre que les réformes successives conduisent à une dégradation importante du**

**pouvoir d'achat des retraites par rapport aux salaires**, conséquence des réformes successives depuis la réforme Balladur de 1993.

La question principale est d'affecter des ressources nouvelles au financement des retraites, ce qui passe par une réforme ambitieuse du financement de ces dernières. **La CGT a fait des propositions précises en ce sens, en particulier la modulation des cotisations dites « patronales », la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, et la soumission à cotisations sociales de l'épargne salariale et de l'ensemble des primes.**

Il montre également que les revendications de la CGT (retour à la retraite à 60 ans pour tous, pension représentant au moins 75% des revenus d'activité, indexation des pensions sur les salaires) n'ont rien d'irréaliste.



# Droit à l'action sociale pour les retraité-e-s

Un groupe de travail du Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) présidé par Monsieur GAZAVE, sous-directeur de l'action sociale et des conditions de travail, s'est tenu, le 15 novembre 2012. Il avait notamment pour ordre du jour la présentation des premiers résultats de l'enquête en cours sur la situation et les besoins des retraités en matière d'action sociale.

Dans son intervention liminaire, la fédération des Finances CGT a souligné que ce groupe de travail se tenait dans un contexte caractérisé par l'aggravation de la crise, des conditions de vie de plus en plus dégradées pour l'ensemble des agents des Finances, actifs et retraités. La fédération des Finances CGT a souligné l'importance des évolutions démographiques à BERCY qui montrent que le nombre des retraités se rapproche de plus en plus de celui des actifs.

La fédération des Finances CGT a également dénoncé la dégradation insupportable du pouvoir d'achat des retraités du fait de l'insuffisance des pensions versées mais aussi de la montée en puissance des prélèvements fiscaux et sociaux (suppression de la ½ part et gel du barème au titre de l'impôt sur le revenu, avec des conséquences importantes au titre de la taxe d'habitation, de la redevance audiovisuelle, instauration d'une contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, augmentation de la TVA).

Dans un tel contexte, la fédération des Finances CGT a insisté pour que les Ministres de BERCY assument toutes leurs responsabilités quant à la nécessaire évolution du droit à l'action sociale des agents retraités des Finances.

Les premiers résultats produits par l'enquête en cours et conduite auprès des Conseils Départementaux de l'Action Sociale (CDAS) confirment une double nécessité : d'une part, faire connaître et faire respecter le droit actuel des retraités à l'action sociale, d'autre part, entamer une réflexion et un processus de discussions sur des prestations nouvelles.

Sur proposition de la fédération des Finances CGT, Monsieur GAZAVE a retenu une méthode de travail devant permettre l'adoption, dans un premier temps, de mesures immédiates, et dans un second temps, de définir des prestations nouvelles.

**Sur cette base, de premières propositions seront présentées et mises en débat lors du CNAS du 19 décembre 2012 :**

**Amélioration de la politique de communication et d'information sur les droits des retraités :**

► le Service des Retraites de l'Etat (SRE) sera interrogé pour savoir si une liste de retraités «finances» ayant changé de situation en cours d'année peut être fournie en cours d'année aux délégations de l'action sociale et

pour voir s'il est possible, à intervalle régulier, de porter une mention sur le bulletin de pension rappelant l'existence des dispositifs d'action sociale des ministères économiques et financiers.

► en s'appuyant sur les productions existantes dans les départements, une publication ministérielle (sous une forme papier et dématérialisée) présentant les prestations de l'action sociale et les services sociaux, sera réalisée. Cette publication ministérielle, qui pourra être complétée par chaque CDAS, sera diffusée à l'ensemble des retraités.

Dans le même temps, cette même publication pourrait être adressée, sous une forme dématérialisée, aux agents retraitables. Ainsi, les différentes directions transmettraient systématiquement cette publication aux agents actifs qui ont informé les services de leur départ prochain à la retraite. (A noter : les directions générales des ministères constitutifs de BERCY seront interrogées sur les formations proposées aux agents retraitables au titre de la «Préparation à la retraite» et les modalités de participation à ces stages dont l'attribution d'ASA).

La fédération des Finances CGT a demandé qu'une réflexion sur les contenus et les modalités de diffusion de la revue «Échanges» soit réalisée.

► Ces nouvelles actions de communication et d'information sur les droits des retraités seront engagées en 2013 et intégrées dans la note d'orientation annuelle à destination des présidents de CDAS.

## Amélioration des conditions d'accès à la restauration collective :

► Monsieur GAZAVE a annoncé que le CNAS du 19 décembre examinera la possibilité de procéder à une harmonisation tarifaire des tarifs. Concrètement, il s'agirait de permettre aux retraités de déjeuner au même tarif que les actifs. La fédération des Finances CGT a indiqué qu'elle se montrerait très vigilante et exigeante sur les modalités de financement d'une telle harmonisation tarifaire.

## Situations d'urgence :

► la fédération des Finances CGT a réitéré ses interventions quant à la multiplication de «situations d'urgence» auxquelles de plus en plus de retraités sont confrontés. Il a été convenu de compléter l'enquête en cours sur l'analyse des secours apportés aux retraités (volume et nature des secours) avant d'entamer une réflexion sur une réactivité et une efficacité plus grande quant à l'aide devant être apportée par les services sociaux.

## S'agissant de l'élaboration de prestations nouvelles :

► les premiers résultats de l'enquête en cours montrent que certains CDAS posent clairement la nécessité d'envisager un tel processus et proposent d'ores et déjà de nouvelles prestations comme la réservation de places dans les maisons de retraite.

La fédération des Finances CGT a proposé, qu'au terme de la réalisation définitive de l'enquête sur les besoins des retraités, des préconisations et des propositions ministérielles soient mises en débat avec les

organisations syndicales.

Il s'agirait aussi de définir les contenus et les objectifs poursuivis au moyen de la mise en place de nouvelles prestations, au cours de l'année 2013.

Toujours au titre des travaux à accomplir au titre de l'année 2013, Monsieur GAZAVE a pris l'engagement d'engager les discussions pour une réécriture globale de l'arrêté de 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale. Dans le cadre de ces discussions, parmi les évolutions envisagées, la possibilité pour les retraités de siéger en tant que membres titulaires ou suppléant du CNAS et des CDAS sera posée.

Interrogé sur la nécessité d'assurer un véritable suivi post professionnel des agents retraités, Monsieur Gazave a indiqué qu'une première discussion serait organisée lors d'un groupe du travail du GT CTM, le 19 décembre prochain.

Enfin, reconnaissant les difficultés encore plus grandes des femmes retraitées, Monsieur GAZAVE a pris l'engagement de saisir le délégué ministériel à la diversité sur la thématique de l'inégalité de traitement entre hommes et femmes retraités notamment s'agissant des pensions.

**Ce groupe de travail a été caractérisé par des exigences fortes portées par l'ensemble des fédérations syndicales s'agissant de la dégradation des conditions de vie des agents retraités aux Finances, la nécessité de faire respecter les droits actuels à l'action sociale, la nécessaire création de droits nouveaux.**

**Pour la fédération des Finances CGT et son Union Fédérale des Retraités, alors que des menaces subsistent s'agissant de l'avenir des politiques ministérielles de l'action sociale et des conditions de travail, il demeure très important que les agents des Finances, actifs et retraités, poursuivent leurs mobilisations pour que des politiques du plus haut niveau possible soient mises en œuvre afin d'améliorer significativement les conditions de vie au et hors du travail.**

**Ces mobilisations et batailles doivent aussi avoir pour objectif d'obtenir une revalorisation des moyens budgétaires alloués à ces politiques.**

08

# Négociations ARRCO-AGIRC : aujourd'hui les complémentaires, demain le régime général !

**L**e 13 décembre, les retraités étaient une nouvelle fois dans la rue avec les « actifs » pour peser sur les négociations interprofessionnelles en cours entre les organisations syndicales de salariés et les représentants des employeurs sur la « sécurisation de l'emploi » et les « retraites complémentaires ARRCO-AGIRC ».

L'objectif du patronat : une régression sociale historique après le cadeau fiscal de 20 milliards d'euros que lui a accordé le gouvernement sans aucune contrepartie et qui s'ajoutent aux 172 milliards d'euros d'aides publiques dont bénéficient déjà les entreprises. Pour les actifs, la fin du contrat de travail, pour les retraités une baisse drastique des prestations.

Alors que les retraités, du public comme du privé, revendiquent avec la CGT une augmentation de leur pouvoir d'achat depuis plusieurs mois, dont le point fort était le 11 octobre dernier, le MEDEF annonce la couleur en proposant des mesures inacceptables. Sa mesure phare consisterait en un gel des pensions pendant trois

années ou une sous indexation (un point en dessous de l'inflation) pendant cinq ans.

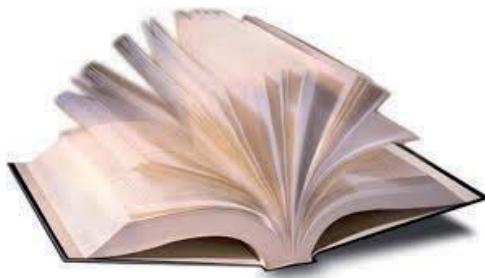
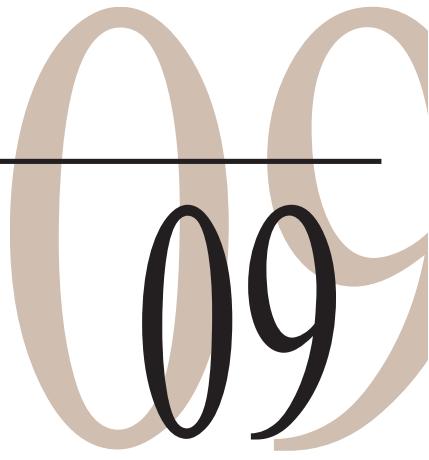
Dans les deux cas, la perte de pouvoir d'achat s'élèverait à environ 6% en supposant une inflation moyenne de 2%.

D'autres mesures sont également évoquées comme le durcissement des conditions d'accès à la pension de réversion qui penaliserait plus particulièrement encore les femmes.

Ces mesures préconisées pour les retraites complémentaires, dont on sait bien qu'elles auront valeur d'exemple pour tous les autres retraités y compris fonctionnaires, s'ajouteront aux attaques déjà applicables pour l'ensemble des retraités : nouvel impôt 0,30%, suppression de la demi-part...).

**Bref, une fois encore, au nom de la crise et de la compétitivité des entreprises, une grande partie de l'effort sera encore supporté par les retraité(e)s actuel(le)s et à venir.**





## Pourquoi ce livre ?

Il y a vingt ans le SNADGI-CGT a traversé une très grave crise. Ce livre est l'histoire de cette crise. Je souhaite que ce travail contribue à comprendre ce qui s'est passé et aide les nouvelles générations à s'approprier l'histoire de leur syndicat.

***Le temps écoulé depuis cette crise (vingt ans) n'est il pas trop court pour parvenir à une histoire satisfaisante, « objective » ?***

Je me suis d'autant plus posé cette question que j'avais été très impliqué dans cette crise. Longtemps j'ai résisté aux amicales pressions qui me poussaient à entreprendre ce travail. En définitive j'ai mis les pieds (et la plume) dans cette aventure en recourant aux méthodes de l'histoire critique. C'est pour cela qu'une abondante documentation appuie constamment le texte, soit

sous forme de notes qui indiquent les sources, soit sous la forme de documents accessibles sur un CD joint au livre. Le lecteur peut ainsi se reporter aux bases archivistiques sur lequel s'est appuyé le livre dont un inventaire est publié en fin d'ouvrage.

### ***Quel accueil reçoit le livre ?***

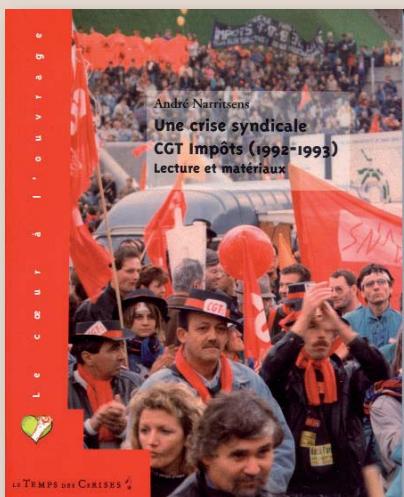
Nous sommes au début de sa diffusion mais je suis très frappé par l'accueil qui lui est fait. Ceux qui ont connu la crise me disent globalement leur satisfaction même s'ils ont, sur tel ou tel point, des opinions qui s'écartent des lectures que je fais. Ceux qui sont venus au syndicat après la crise sont satisfaits de découvrir la relation documentée d'événements dont ils avaient simplement « entendu parler ».

Si le livre suscite des débats, c'est une très bonne chose. S'il ouvre l'envie de s'intéresser à l'histoire sociale c'est encore mieux.



Syndicat national CGT Finances Publiques • Case 450 ou 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63



**André Narritens *Une crise syndicale CGT Impôts (1992-1993)***

**AU PRIX DE 20 € FRANCO DE PORT**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Nombre d'exemplaire(s) : .....

Chèque à l'ordre de la CGT Finances Publiques

# Les retraités

> Et vous, pourquoi êtes-vous venus ?



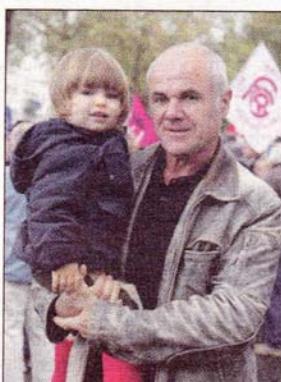
**André Malardé, 80 ans ancien de l'arsenal**



**Annie Le Borgne, 75 ans ancienne commerçante**



**Liliane Chapelot, 70 ans couturière à la retraite**



**Patrick Pichon, 55 ans retraité de la SBFM**

**Le Télégramme de Brest**  
manifestation à Lorient le 11 octobre 2012

« Avec mes 2.000 € de retraite par mois (Ndlr : André était instructeur à l'école de l'Arsenal), je suis ce que certains appellent un nanti. Eh quoi ? ça ne m'empêche pas de manifester. Tout le monde n'est pas dans ce cas-là. Et j'ai toujours été dans la rue ! Certains de mes amis ne peuvent même plus se soigner ! Et je suis aussi là pour dénoncer le rapport de la Cour des comptes : prétendre que les retraités ont un régime fiscal avantageux, c'est monter les générations les unes contre les autres ».

« Je suis venu défendre ma retraite et mon pouvoir d'achat. Je touche environ 1.000 € par mois... Comment vivre avec ça ? Tout augmente, les prélèvements, le coût de la vie, l'essence, les frais de santé... et pendant ce temps, notre pension, elle, stagne. J'ai dû réduire tous mes frais. Désormais je circule à vélo. J'ai également dû arrêter d'acheter certains médicaments, ils étaient trop chers pour moi ».

« J'étais couturière avant. Aujourd'hui, je touche une retraite minable : 800 € par mois. Comment voulez-vous vous loger ? Comment voulez-vous manger ? Je ne m'en sortirais pas décentement sans le soutien de mon mari. Je n'aurais pas de voiture, par exemple. Mais même avec nos deux retraites cumulées, on a dû faire des sacrifices : pour pouvoir continuer à partir en vacances, on a dû arrêter toutes nos sorties en ville ».

« Aujourd'hui je suis en préretraite : je touche 35 % de mon salaire... Ce combat est aussi le mien. Et ça concerne aussi Gwenegam, mon fils d'un an : c'est lui qui va supporter le coût de nos retraites - ce sera aux jeunes de se battre pour maintenir les retraites par répartition. Les responsables ? La génération d'avant, celle du papy-boom : nos parents n'ont pas su anticiper les difficultés d'aujourd'hui, qui étaient pourtant prévisibles ».

Les retraités du Nord à Lille ▲  
devant le MEDEF ▲



01

011

# en lutte !

Le Télégramme 25/10/2012

## Impôts. « Les retraités ne sont pas des vaches à lait »



*Outre la pétition à signer contre la perte d'exonérations, la délégation CGT proposait des modèles pour des recours gracieux concernant les impôts.*

Une délégation CGT des retraités et des finances publiques était présente, hier après-midi, devant l'entrée de l'hôtel des impôts. L'objectif était double : protester contre la suppression d'exonérations de taxes pour les retraités et dénoncer les suppressions de postes dans les services des finances publiques. En un peu plus d'une heure, près d'une cinquantaine de personnes avaient déjà paraphé la pétition. « Beaucoup ont découvert la situation en recevant leur taxe d'habitation. Ils se déplacent donc dans les services des finances publiques pour demander des remises d'impôt et des délais de paiement, mais ils ne peuvent pas être accueillis dans de bonnes conditions compte tenu des suppressions massives d'emplois. Depuis 2005, 182 emplois ont été supprimés dans le Morbihan », constate Alain Guichard.

général de l'Union syndicale des retraités CGT du Morbihan.

### Pertes d'exonérations

Leur principal grief : les conséquences de la loi de finances 2009 qui induit la suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules, si elles n'ont pas élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans, et le gel du barème de l'impôt sur le revenu.

Pour certains retraités aux revenus modestes, cela entraîne une perte des exonérations de taxe d'habitation et de redevance télé. Certains deviennent également redevables de la CSG.

« La nouvelle majorité, qui avait condamné cela, n'a pas annulé ces mesures, peste Alain Guichard. Les

retraités

Ouest-France 13/10/2012

## A Lorient, 300 manifestants pour les retraités

Plus de 300 personnes se sont rassemblées, jeudi, devant la sous-préfecture de Lorient à l'appel des syndicats CGT, CFDT, CFTC, FSU, FGR, FR, Solidaires et Unsa. Les manifestants, venus de Lorient, Baud ou Locminé, ont réclamé le droit à l'accès aux soins pour tous, le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie dans le cadre de la sécurité sociale. Alain Guichard, de la CGT, a rappelé

quelques chiffres qui traduisent les difficultés d'une grande partie des retraités : « 10 % des personnes à la retraite vivent ainsi sous le seuil de pauvreté de 964 € mensuels et en Bretagne, 36 % des femmes retraitées touchent moins de 800 € par mois. Nous revendiquons un minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète. »

▲ Le Nord à Lille devant le MEDEF



## Lorient

### Réforme des impôts, les retraités trinquent

*Les feuilles d'imposition arrivent depuis quelques jours. L'hôtel des Finances de Lorient subit l'assaut de gens inquiets qui ont vu leur note enfler.*

#### Reportage

« L'autre jour, il y avait le queue jusqu'à l'entrée de la permanence du MEDEF à Lorient », relate Alain Guichard, secrétaire général de la section régionale CGT des retraités. Il a fait installer une table à l'entrée du centre administratif de Lorient, pour informer les contribuables.

Dès 14 h, la file d'attente était déjà bien formée. Surtout composée de gens aux cheveux blancs. Ils ont dû faire deux fois leur contribution fiscale, ainsi que parfois leur redevance de l'énergie.

« Beaucoup ont été surpris », dit Alain Guichard.

La loi de finances pour 2012 a instauré le gel des bandames de l'impôt pour les revenus 2011 et 2012. Résultat, deux fois plus de contribuables doivent déclarer ou vont devoir payer la taxe d'habitation, la redevance télé. Cela touche surtout les retraités.

Henri paiera la redevance télé

Exemple pour Henri. En 2010, son revenu fiscal de référence (RFR) était de 10 027 €. Il était donc exonéré de la taxe d'habitation. En 2011, le gel des bandames a fait passer son RFR à 11 370 €. « Du coup, bien sûr, il perd l'exonération. Il passe au seuil fiscalique des 10 624 € de RFR. Il devra à l'aciére de la taxe d'habitation et de la redevance télé... »

Une hausse d'impôts de 500 €

Autre cas, celui de ce couple de trentaine d'années. Compte tenu de la nouvelle réforme, il vit son impôt sur le revenu passer de 1 262 € annuel à 4 173 € pour l'an prochain. « Il perd donc 2 911 € de revenu sans que l'augmentation dans les ménages proportionne. »

« L'an prochain, il paiera deux fois plus d'impôts que l'ancien », poursuit Alain Guichard.

« Beaucoup ont demandé un étalement de leurs redevances, mais les bandames gracieuses qui sont attribuées aux cas par cas », commente Alain Guichard.

Alain perd sa demi-part

Autre mauvaise surprise avec la réforme : le fin de la demi-part pour



Alain Guichard, ancien responsable aux impôts, aujourd'hui secrétaire général CGT des retraités, a informé les contribuables invités à signer la pétition pour protester contre ces nouvelles mesures.

« Nous étions combattants. Nous avons appris qu'après 75 ans, il avait droit à une demi-part supplémentaire. Nous voulions faire baisser l'imposition. »

Françoise ROSSI,



Hier en début d'après-midi, des contribuables brevetés ont formé une file d'attente pour être reçus par les agents des impôts.

▲ Reportage : Ouest France  
25 octobre 2012

L'écho du terrain...

# Vie nouvelle

MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE  
DES RETRAITÉS CGT

## DOSSIER SPÉCIAL 50<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA CGT



● Interview de Thierry Lepaon

- Le fait marquant de mon mandat selon Bernard Thibault, Louis Vianet et Georges Séguy
- La place des retraités dans la Cgt

*Mais aussi les pages actu avec politique d'austérité et la campagne pouvoir d'achat.*

*Et comme toujours, les rubriques magazine, santé culture et infos pratiques.*

Pour faire connaître largement VN et proposer l'abonnement, commandez dès aujourd'hui le n°173

### Bon de commande

à retourner à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Avant le 16 janvier 2013

Je commande : ..... paquets de 25 exemplaires

Je joins un chèque de : ..... x 11€ à l'ordre de Vie nouvelle

Adresse de livraison : .....

.....



[www.ucr.cgt.fr/vienouvelle](http://www.ucr.cgt.fr/vienouvelle)